SAMYN and PARTNERS Monsieur Denis MELOTTE Monsieur Quentin STEYAERT Chaussée de Waterloo, 1537

**B-1180 BRUXELLES** 

Bruxelles, le

V/Réf: 01/312-6

N/Réf: AVL/KD/BXL-2.1008/s.347

Annexe: 1 dossier

Messieurs,

Objet: BRUXELLES. Hôpital Brugmann (arch. Victor Horta) – reconversion de la chapelle.

En réponse à votre demande du 30 avril 2004, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 5 mai 2004, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

La Commission a pris connaissance de l'avancement du projet tel qu'il a été présenté au groupe de travail en date du 30 avril.

## Implantation et aménagement des abords

La proposition consiste à prévoir un accès diagonal à l'entrée au niveau -1, dans le respect de l'axe prévu par V. Horta (malheureusement interrompu par l'implantation d'un bâtiment récent). Deux chemins en boucle seraient réaménagés d'après le plan original. Un accès supplémentaire serait prévu pour les PMR. La différence de niveau exige un certain déploiement de la rampe d'accès qui est résolu par une sorte de « serpentine », incongrue dans l'aménagement. La Commission demande de continuer à étudier ce point.

L'entrée supérieure se ferait au niveau du rez-de-chaussée, de plain-pied avec l'espace public, en restaurant, et reconstituant la clôture de Victor Horta.

Aménagement du rez-de-chaussée

La Commission approuve la solution retenue de séparer les deux volumes latéraux du grand volume central par des rideaux mais demande de poursuivre l'étude du système d'accrochage des rails aux baies. En effet, l'étude matérielle des voûtes a montré qu'elles étaient constituées par des briques creuses en terre-cuite de 4 cm d'épaisseur seulement et que les baies étaient réalisées de la même manière, ce qui ne permet pas d'y accrocher un poids. La proposition de couler du béton dans le creux de ces baies n'est pas encouragée : le dispositif serait irréversible et il est probable que cette surcharge pose des problèmes de stabilité. Par ailleurs, l'installation de chantier risque d'être périlleuse. La Commission demande donc aux auteurs de projet de poursuivre leurs recherches à cet égard.

## <u>Aménagement du niveau −1</u>

La solution de maintenir l'enveloppe de l'ancienne « animalerie » et d'y installer un nouvel escalier et les WC, avec surélévation d'une partie de cette annexe, est approuvée par la Commission qui demande toutefois de ne pas y placer une toiture pointue visible. Cette solution permet de maintenir ouvert le porche d'entrée de gauche et de ne fermer que celui de droite, déjà altéré par l'animalerie. La réception serait installée dans un des deux puits de lumière, sans toutefois lui ôter sa fonction puisqu'il serait couvert en toiture par une verrière. La Commission peut souscrire à ces principes pour autant que le détail de tous ces dispositifs soit à la hauteur des intentions exprimées.

## Délais et demande de P.U.

Le bureau Samyn est en charge de la transformation de l'édifice tandis que sa restauration sera traitée par Madame B. Van der Wee. Vu le timing imposé par l'hôpital, et l'impossibilité de répondre aux exigences du permis unique, la D.M.S. fait la proposition d'introduire successivement deux demandes de permis différentes: une demande de transformation, puis une demande de restauration.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO Secrétaire J. DEGRYSE Président

C.c. : A.A.T.L. - D.M.S., A.A.T.L. - D.U.